

Cotisations pour l'année 2026: AVS/AI/APG, AC, CAF et frais administratifs

Les cotisations AVS/AI/APG/AC/CAF et les frais administratifs pour 2026 demeurent inchangés. Les cotisations en pourcentage de la masse salariale soumise à cotisations sont les suivantes:

	2026	Employeur	Salarié	2025	Employeur	Salarié
AVS	8,70 %	4,35 %	4,35 %	8,70 %	4,35 %	4,35 %
AI	1,40 %	0,70 %	0,70 %	1,40 %	0,70 %	0,70 %
APG	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,50 %	0,25 %	0,25 %
Total AVS/AI/APG	10,60 %	5,30 %	5,30 %	10,60 %	5,30 %	5,30 %
AC jusqu'à CHF 148 200	2,20 %	1,10 %	1,10 %	2,20 %	1,10 %	1,10 %
AC à partir de CHF 148 201	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Frais administratifs avec «connect»	0,06 %	0,06 %		0,06 %	0,06 %	
Frais administratifs sans «connect»	0,075 %	0,075 %		0,075 %	0,075 %	
Frais administratifs psal ¹	4.00%		4.00%			4.00%

1) psal: personnes sans activité lucrative. En % des cotisations AVS/AI/APG0

Vous trouverez des informations complémentaires dans le mémento «Modifications au 1^{er} janvier 2026» (www.akew.ch et www.avs-ai.ch).